

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 13 mars 2020 à 13 h 55 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Madame Martine Côté, mairesse suppléante
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège # 1
Monsieur André Pâquet, conseiller siège # 2
Madame Chantale Gendron, conseillère siège # 4
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège # 6

Les élus ayant renoncé à un avis de convocation et comme tous les conseillers sont présents, il y a ouverture d'une nouvelle séance à 13h55.

Constat du quorum, sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Martine Côté. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Anick Lavoie, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse suppléante, Martine Côté, procède à l'ouverture de la séance à 13 h 55.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 55-20

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie, et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Certificat Médical d'arrêt de travail de la secrétaire-trésorière adjointe

La directrice générale dépose aux membres du conseil le certificat médical de Madame Rachel Poirier, secrétaire-trésorière adjointe effectif du 13 mars 2020 au 30 avril 2020 inclusivement.

Autorisation de paiement – Heures supplémentaires pour le déneigement
Résolution 56-20

Il est proposé par Monsieur André Paquet, et résolu, d'autoriser le paiement de 266,25 heures au responsable de la voirie et du déneigement, Monsieur Ghislain Caron, et 9 heures à Monsieur Laurent Michaud, représentant les heures supplémentaires effectuées du 1^{er} décembre 2019 au 29 février 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Levée de la réunion
Résolution 57-20

Il est proposé par Madame Chantal Gendron de clore la séance à 14 h 08

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Martine Côté, mairesse suppléante

Anick Lavoie, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Martine Côté, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Martine Côté, mairesse suppléante